

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil
du 6 mars 2025**

Le jeudi 6 mars 2025 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présent(s) : 72 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX.

Procuration(s) : 12 - Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT.

Absent(s) excusé(s) : 7 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 6 décembre 2024 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans ses séances des 7 juillet 2020 et 6 décembre 2024.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	RESSOURCES ET MOYENS : Estevelles : installation d'un conseiller communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
2	RESSOURCES ET MOYENS : Estevelles : élection d'un membre au Bureau Décision prise à l'unanimité des votants.
3	RESSOURCES ET MOYENS : Estevelles : Modification de la désignation d'un conseiller communautaire au sein de la commission ressources et moyens Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Port Fluvial de Harnes : tarifs 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Zac Centralité / Lens - Appel à promoteurs / concepteurs pour la construction du lot Dumortier - Attribution et engagement des formalités Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 abstentions : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Appel à projets relatif aux projets d'envergure régionale (PER) du SRADDET des Hauts-de-France - dépôt de projets Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Société VIEDAUTO - Aide financière de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Aires d'accueil des gens du voyage - Mise à jour du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage Décision prise à l'unanimité des votants.
10	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Le Conseil a pris acte
11	DEVELOPPEMENT DURABLE : Approbation et publication du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement établi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
12	DEVELOPPEMENT DURABLE : Fourniture et entretien-maintenance des Bornes d'Apport Volontaire Enterrées (BAVE) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés – Modification des modalités de la prise en charge Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 abstentions : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)
13	DEVELOPPEMENT DURABLE : Traitement par valorisation des déchets végétaux - Redevance jusqu'au 31 décembre 2025 Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 abstentions : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)
14	DEVELOPPEMENT DURABLE : Adhésion réseau compost Citoyen 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
15	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PRE du Surgeon, de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles Régularisation administrative et comptable Décision prise à l'unanimité des votants.
16	DEVELOPPEMENT DURABLE : Contrat d'Action pour la Ressource en Eau - Convention cadre CALL - Convention cadre avec la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais - Protection de la ressource en eau dans l'air d'alimentation du captage de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
17	DEVELOPPEMENT DURABLE : Conventions de mandat de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour les RRPC et l'ANC - Mise en place du 12ème programme Décision prise à l'unanimité des votants.
18	DEVELOPPEMENT DURABLE : Versement anticipé des aides RRPC de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Décision prise à l'unanimité des votants.
19	DEVELOPPEMENT DURABLE : Vendin-le-Vieil - Ancien chemin d'accès à un bassin communautaire - Désaffectation et déclassement Décision prise à l'unanimité des votants.
20	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à Manifestation d'Intérêt Cohésion Sociale 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
21	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à projets ESS - Octroi d'une subvention à la société KIVI Décision prise à l'unanimité des votants.
22	RESSOURCES ET MOYENS : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et GRDF - Transmission de données relatives à la plateforme @TOUTVISUCONSO Décision prise à l'unanimité des votants.
23	RESSOURCES ET MOYENS : Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération dans certaines structures - (Artois Mobilité, plate-forme multimodale de Dourges) Décision prise à l'unanimité des votants.
24	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport de suivi relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021 Le Conseil a pris acte
25	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin pour les exercices 2019 et suivants Le Conseil a pris acte
26	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes Le Conseil a pris acte
27	RESSOURCES ET MOYENS : Protocole d'accord transactionnel avec la société NICOLLIN portant sur la fermeture de la déchèterie de Grenay à compter du 1er juillet 2022 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
28	RESSOURCES ET MOYENS : Création du service « Gestion et Exploitation des Réseaux Secs » - Création d'un poste permanent à temps complet de technicien - Requalification du poste de référent en poste de chef de service Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
29	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de gestionnaire carrière et paye au sein de la direction des ressources humaines Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
30	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information - Poste mutualisé au titre du service commun Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
31	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de Contrôleur Unité Collecte Déchèterie pour la direction Patrimoine et Cadre de Vie - Poste déjà présent au tableau des effectifs Décision prise à la majorité. (82 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention »)
32	RESSOURCES ET MOYENS : Mise à disposition dans le cadre d'une convention, d'un agent titulaire auprès des Services municipaux de la ville de Lens Décision prise à la majorité. (82 « pour », 0 « contre », 2 abstentions : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)
33	RESSOURCES ET MOYENS : Dotation de solidarité communautaire 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
34	RESSOURCES ET MOYENS : Attribution de Compensation 2025 provisoire Décision prise à l'unanimité des votants.
35	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport Préalable au Débat d'Orientations Budgétaires 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
36	MOTION : Motion présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain et les élus du Groupe Communiste et Républicain (82 « pour », 0 « contre », 2 abstentions : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)

PROJET RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

N°	DESIGNATION
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : O PETIT CABARET - Aide financière de la CALL

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Mes chers collègues, je vous invite à rejoindre vos places. Nous allons débiter cette séance de Conseil Communautaire. Nous allons commencer par le compte-rendu de notre dernière réunion. Y a-t-il des remarques particulières ? Non.

Nous commençons cette séance par des délibérations classiques mais qui viennent officialiser une évolution dans la constitution de notre Conseil Communautaire en installant, par cette première délibération, Martine CHWICKO, qui a remporté les élections partielles d'Estevelles et donc qui est, au terme de cette délibération n°1, installée dans ses fonctions de conseillère communautaire. Au titre de la délibération n°2, est installée comme représentante de la commune d'Estevelles au Bureau Communautaire et pour la délibération n°3, comme membre de la Commission Ressources et Moyens.

Comme ça, elle a l'ensemble de ses missions qui sont présentées, en lui souhaitant la bienvenue parmi les membres de cette assemblée et un bon travail parmi nous, avec nous !

On poursuit l'ordre du jour et donc la délibération n°4 est rapportée par Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, délibération n°4, habituelle, annuelle, le Port fluvial de Harnes, la grille tarifaire pour l'année 2025. Juste à signaler que ces tarifs connaissent une hausse de 3,8% et donc la redevance domaniale passe de 5 € HT/m³/an à 5,19 € HT/m³/an. A signaler, d'ailleurs, que pour l'année 2024, on a enregistré une légère baisse mais que l'année 2025 s'annonce plutôt prometteuse, en particulier parce qu'il y a des installations le long du Port fluvial de Harnes.

M. ROBERT : Tout à fait. On avait pu rapporter sur les projets donc on verra les premières retombées. Pas de remarque ? C'est adopté. On continue, la 5, toujours Laurent.

M. DUPORGE : C'est la ZAC Centralité de Lens puisque nous avons l'ambition d'avoir une grande et une véritable centralité, et en particulier autour du stade Bollaert et autour de la gare. Dans le cadre de ce qu'on appelle le lot n°5, si j'ai bon souvenir, le lot Dumortier, face au Louvre Lens, il y a donc une réalisation de 50 logements qui va se réaliser en accession avec un rez-de-chaussée commerçant sur la rue Paul Bert.

Ce qui est intéressant est que celui qui a été choisi à l'issue de la procédure, c'est une grande signature, c'est le groupe Kaufman & Broad, avec le cabinet GBL architecture. C'est une très belle signature pour le territoire. Ce qui montre bien, effectivement, qu'il y a des tournants qui sont opérés sur ce territoire et que des promoteurs s'intéressent fortement à celui-ci. Donc, c'est une très bonne nouvelle.

Le prix de vente se fera autour de 106 € HT/m², ça veut dire 410 000 € pour 3854 m².

M. ROBERT : Merci. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Moi, je suis quelque peu réservé quand même sur cette délibération parce que dès les premières lignes, d'ailleurs, on nous parle du cadre dynamique d'Euralens. Alors, je ne savais pas qu'Euralens était dynamique. Jusqu'à ce jour, c'est quand même une coquille vide, disons-le clairement. Il y a peu de projets ambitieux qui sont conduits dans le cadre d'Euralens. Et pour cause, lorsque j'étais conseiller régional et administrateur d'Euralens, il n'y a eu aucune AG, à moins que je n'étais pas invité, je ne sais pas, mais en tout cas aucune AG. Ce qui prouve donc qu'il n'y a aucun bilan à défendre pour Euralens.

La deuxième chose qui m'inquiète, c'est évidemment le fait qu'on parle de cellules commerciales. Quand on connaît la situation du tissu économique lensois, quand on voit le nombre de cellules commerciales vides dans le centre-ville, quand on voit que les cellules commerciales qui ont été construites au rez-de-chaussée du programme Luminesens sont toujours vides depuis quasiment 2020 je crois... Donc, si vous voulez ça pose quand même des questions.

Est-ce qu'il est nécessaire aujourd'hui de continuer à construire des cellules commerciales qui vont rester désespérément vides alors qu'on n'arrive déjà pas, si vous voulez, à trouver des locataires pour les cellules existantes ? Je pose la question parce qu'évidemment, est-ce qu'il y a vraiment un intérêt,

aujourd'hui, à demander systématiquement des cellules commerciales dans ce genre de projet. Pour la question des logements, très bien, ça il n'y a pas de souci, et encore, faut-il qu'ils soient de qualité, parce que si c'est comme Luminesens avec vos amis de Fiducim, on n'est pas sorti de l'auberge.

En tout cas, sur la cellule commerciale, moi, je pose question et est-ce que, vraiment, il y a un intérêt à chaque fois à s'obstiner à construire des cellules commerciales qui vont rester forcément vides ?

M. ROBERT : Alors sur Euralens, vous avez peut-être loupé des épisodes mais l'association a été dissoute depuis un bon moment. C'est peut-être pour ça que vous n'avez pas eu d'invitation à l'assemblée générale. Mais bon, faut suivre l'actualité là-dessus...

Monsieur CLAVET, je ne vous ai pas coupé à ce qu'il me semble... Donc, je vous apporte des réponses sur les questions qui sont celles que vous avez posées.

L'assemblée générale se réunissait, elle invitait l'ensemble des membres. Après, l'association a été dissoute. C'était de notoriété locale, voire beaucoup plus... C'est la réalité en tout cas de la situation de l'association. Mais, c'était surtout une dynamique de territoire qui a pu accompagner aussi l'arrivée du Louvre Lens et beaucoup de projets, encore aujourd'hui, demande le label Euralens. On a des entreprises, on a des associations qui demandent à être labellisées dans cette dynamique de territoire. En tout cas, c'est une réalité même si l'association n'est plus là.

Quant à ce qu'on a comme relations avec l'investisseur et la signature que Laurent DUPORGE évoquait de Kaufman & Broad ; quand on fait un appel à manifestation d'intérêt, c'est l'investisseur, comme dans les autres projets que vous avez cités, ou d'autres encore sur Bollaert, qui donne les vocations et qui annonce les vocations de ce qu'il veut réaliser sur le terrain qui est projeté ; en l'occurrence, une partie de l'îlot Dumortier, avec une charge foncière qui est conséquente.

Aujourd'hui, la partie qui relève de la Communauté d'Agglomération, dans le choix qui a été opéré, c'est de regarder l'équilibre, charge après à ce promoteur, ils ne sont pas là non plus pour faire des cellules et nous faire plaisir, de pouvoir réaliser son projet. Il faut regarder la charge qui aujourd'hui est proposée par le promoteur, 106 €/m², je ne sais pas ce que vous faites mais à ce prix-là je ne pense pas qu'il soit philanthrope et qu'il ne croit pas dans le projet d'évolution de la ville.

Là, ça nous fait quand même une recette de 410 000 € au niveau de l'agglomération, ce qui est loin d'être négligeable.

On met donc au vote la délibération n°5. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? Merci beaucoup. Elle est adoptée. La 6, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : On va parler du SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, dans lequel il faut tenir compte des objectifs de sobriété foncière qui sont fixés dans le cadre de la loi ZAN. Alors, il y a eu de nombreux débats, les élus, en particulier les maires, ont fait observer qu'il y avait un certain nombre de projets qui étaient consommateurs de foncier et qui avaient un intérêt bien largement supérieur à leur territoire, un intérêt régional, voire national.

Donc, cela a été pris en compte dans le cadre de l'élaboration de ce SRADDET et il y a une enveloppe de 1 335 hectares qui sont dits dédiés à des projets d'envergure régionale qui ont donc été retirés de ces objectifs de sobriété foncière.

Alors, ces 1 335 hectares ont été répartis en 4 catégories : des zones de stationnement liés au Brexit, des projets de développement économique et contribuant à la réindustrialisation, la décarbonation, au développement des filières d'avenir ainsi qu'au report modal et à l'utilisation des voies d'eau. Sur les territoires ruraux, les projets de recomposition spatiale liés au recul du trait de côte. Et enfin, à des projets, liés à l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels.

L'idée est que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin candidate sur ces projets, sur ces 1 335 hectares et que nous puissions en bénéficier. Il vous est donc proposé de présenter, **pour exempter** quelque part la CALL, sur l'extension du parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes, le parc d'activités Gare d'Eau à Annay-sous-Lens, le parc d'activités des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette et Bully-les-

Mines. Nous avons également demandé par l'intermédiaire du SCOT, le réexamen de certains projets, et en particulier celui de l'intégration du nouvel hôpital de Lens, qui est un hôpital métropolitain, qui est consommateur de foncier, de manière à ce qu'il puisse être lui aussi intégré dans ces 1 335 hectares.

Donc, il vous est soumis la proposition de candidater sur ces différents projets.

M. ROBERT : On adapte là-aussi. Pas de remarque ? C'est adopté. Toujours Laurent, la 7.

M. DUPORGE : C'est une délibération très habituelle dans un Conseil Communautaire de dispositif d'aide au développement des TPE avec une aide financière qui est proposée à la société VIEDAUTO, spécialisée dans la vente de véhicules d'occasion, une aide de 25 600 €. Cette entreprise souhaite développer son activité via la création d'une plateforme digitale dédiée. 9 emplois sont prévus sur les trois prochaines années.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 8 sera proposée à un prochain Conseil parce qu'il y a quelques pièces complémentaires. On passe à la 9, François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous sommes amenés à émettre ce soir un avis sur le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage qui va couvrir la période 2025-2030. Ce Schéma Départemental est l'aboutissement d'un long travail qui a été mené depuis ces derniers mois sous le pilotage de l'Etat mais également avec les EPCI concernés, les communes concernées, mais également le Département du Pas-de-Calais.

J'ai pu d'ailleurs constater, lors de la Commission Consultative qui s'est tenue le 8 janvier dernier, où je représentais notre Communauté d'Agglomération, que globalement le sujet aujourd'hui fait consensus. Et, souvenons-nous en, ce n'était pas forcément le cas il y a encore quelques années. Ce Schéma Départemental a fait l'objet d'un avis unanime de l'ensemble des participants.

Concernant cette nouvelle copie, elle nous convient bien puisque, notamment, elle entérine nos quatre aires d'accueil permanentes qui comportent 114 places. Je vous rappelle que dans ce domaine, notre Communauté d'Agglomération est bonne élève et d'ailleurs depuis bien longtemps. Nos collègues de la CAHC étaient un peu en retard puisque ce territoire devait produire six aires. Aujourd'hui, trois sont réalisées et deux sont en cours. Ce schéma nous convient bien parce qu'il réduit légèrement le nombre de places d'habitat adapté que nous sommes amenés à produire durant ce prochain schéma. Nous passons de 40 à 30. Ce n'est pas un sujet qui est forcément facile que l'habitat adapté des gens du voyage mais pour autant nous allons relancer la démarche. Nous avons d'ailleurs réalisé une étude à ce sujet il y a quelques temps. Enfin, nous aurons à trouver une solution pérenne, le plus tôt possible, pour notre aire de grand passage, pour une capacité d'accueil de 200 places.

Au-delà de ce volet, je dirais, habitat-logement, d'autres engagements sont pris et vous l'avez vu au travers des fiches « action » qui sont communiquées dans ce rapport en faveur de la scolarisation des enfants et on sait que c'est important pour les enfants qui résident sur nos aires permanentes de gens du voyage, pour l'insertion professionnelle, parce qu'effectivement beaucoup de résidents sont souvent éloignés du marché de l'emploi, mais également pour les personnes vieillissantes puisque là encore, pour certaines, elles sont depuis de nombreuses années sur une aire d'accueil.

Enfin, je voudrais vous rappeler, mais vous le savez, que le respect de ce Schéma Départemental conditionne les procédures d'expulsion en cas d'occupation illicite. Vous l'avez compris mes chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La 10, c'est Bernard BAUDE.

M. BAUDE : Merci Président. Avant le DOB, la loi nous dit qu'on doit faire un point sur le rapport de la situation sur le développement durable. Vous l'avez tous lu. Il est conséquent, on ne va pas le refaire. Peut-être simplement par tête de chapitre, puisque tout à l'heure Laurent parlait des entreprises et des gens extérieurs qui viennent. On a aussi des installations d'entreprises qui sont de plus en plus vertueuses sur les questions d'environnement. On a l'ouverture de quelque chose qu'on attendait avec impatience et qui a été largement subventionné : l'Eurovélo n°5, qui fait des grands relais, qui finit en Angleterre d'ailleurs.

Notre collègue Alain LHERBIER le dirait aussi à quel point la CALL s'est engagée sur une politique de plus en plus vertueuse sur la question des déchets. Il faut à la fois les ramasser mais il faut les traiter dans le respect de l'environnement.

Pierre nous parlerait aussi de tout le travail qu'on fait sur l'eau parce que c'est à la fois la qualité de l'eau, la qualité de son traitement et les questions d'inondation qui sont forcément liées, et chacun le comprendra facilement, à des questions de développement durable.

Il y a la trame verte et la trame bleue. Ce n'est pas nouveau, ça date d'il y a trois mandats déjà. Ce qui a permis que la CALL soit un territoire engagé pour la nature. Il y a la gestion des milieux aquatiques et arborés avec un joyau, pas loin d'ici, le Parc des Cytises. Il y a, avec notre camarade Geoffrey, toute la politique dans le domaine agricole et alimentaire qui contribue aussi à engager. Et dernièrement, la CALL, par délibération, a pris la compétence réseaux de chaleur.

Donc sur les questions d'énergie ça travaille et, si tu en es d'accord, ça permet de faire le lien avec la délibération qui suit, c'est la prévention du bruit dans l'environnement parce que la question du développement durable pose aussi la question du bien vivre en bonne santé, ne pas être trop chahuté, y compris par les questions de pollution. Et l'aspect sonore est aussi une forme de pollution. C'est sur la délibération qui suit.

Voilà, en quelques mots, en grands chapitres, et notre agglo, il reste beaucoup de choses à faire, mais avance là-dessus.

M. ROBERT : Le rapport était joint. Vous l'avez tous vu, comme dit Bernard. C'est la particularité de prendre acte qu'il a bien été présenté. Tout le monde pourra en témoigner. Bernard sur la 11.

M. BAUDE : C'est le Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement. La loi nous oblige à ce qu'il soit présenté en Conseil d'Agglomération. A partir de là, je crois que la date c'est fin mars, à partir du 26 mars, ce sera disponible pour l'ensemble des villes, secteur par secteur, à partir des sites de l'agglomération.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques particulières ? Des demandes de vote ? Non. La 11 est adoptée. La 12, Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui, merci Président. Il s'agit de la fourniture et entretien-maintenance des bornes d'apport volontaire enterrées. Dans le cadre de son programme de modernisation de la gestion des déchets, la CALL procède progressivement au développement et à la collecte par apport volontaire et surtout a décidé l'application des mesures suivantes : la mise en œuvre de bornes d'apport volontaire enterrées pour tout lotissement de 20 logements et plus, la fourniture et mise en œuvre de BAVE par la CALL pour les projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communal, la mise en œuvre de BAVE pour les projets du NPNRU et de l'ERBM et dans les centres-villes actuellement collectés en sac.

Par délibération en date du 2 février 2023, les modalités ont été actées. Il convient aujourd'hui de redéfinir les modalités de prise en charge des travaux nécessaires à la pose des équipements et de leur entretien, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Alors, une fois de plus, je reste sceptique sur cette délibération pour la simple et bonne raison, je le rappelle, que vous avez quand même augmenté la TEOM de 37%. On a appris également via la Voix du Nord notamment en novembre 2024 la fin du ramassage en porte-à-porte des encombrants et également à terme des déchets du quotidien via le déploiement en cours de bornes d'apport volontaire.

Donc en fait, vous êtes en train de dire aux habitants de la CALL qu'on augmente les taxes pour finalement moins de service public. Quid des personnes, par exemple, âgées qui vont avoir du mal à se déplacer jusqu'à certaines bornes ? Que va-t-il se passer ? Au-delà, évidemment, du cadre esthétique qui est plus que critiquable je crois. Également, moi je le vois, là où je vis au 12/14, certaines de ces bornes sont mal utilisées. Alors, on peut parfois mettre en cause aussi l'incivilité des usagers mais néanmoins, aujourd'hui, ces bornes là-aussi entraînent des dépôts sauvages autour et posent des

questions de salubrité. Donc moi je suis réservé sur ce dispositif et surtout inquiet pour la suite de la continuité notamment de ce service public.

M. DUPORGE : Monsieur CLAVET, les bornes d'apport volontaire, nous sommes directement concernés à Liévin puisque nous faisons partie avec Lens des deux communes qui avons expérimenté leur déploiement, en particulier dans le centre-ville.

Moi, sincèrement, j'ai défendu cela devant ma population. Ce n'est pas facile parce qu'effectivement on a l'impression que c'est un service qui se réduit. Je l'ai défendu parce que c'est une avancée, c'est un progrès sur le plan sanitaire en particulier parce que les poubelles éventrées en centre-ville, franchement ce n'était pas forcément une belle image pour le territoire et pour nos centres-villes.

Alors, je ne vous cacherais pas qu'il y a quelques couacs. Moi aussi, je passe régulièrement à ces bornes. Elles sont pleines, elles sont parfois mal utilisées par certains qui bourrent en mettant des cagettes, etc. Bref, ça va se réguler petit à petit et je sais que la Communauté d'Agglomération et ses services, Nicollin, les services municipaux travaillent pour améliorer le dispositif.

Quand on met en place quelque chose, ça ne se passe jamais bien tout de suite ou alors on est formidable, on est extraordinaire. En tout cas, je sais qu'il y a une vigilance de moi-même, je sais du Maire de Lens également, des services de la CALL et Nicollin pour que cela s'améliore. Je le dis, je l'espère et j'espère que ça va aller très vite, parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, parfois, il y a quelques dépôts qui se font ici et là et ce n'est pas acceptable. Mais je considère que c'est une avancée, c'est un progrès pour nos villes sur le plan sanitaire et également d'ailleurs aussi sur le plan visuel parce que, que ce soit des poubelles jaunes, bordeaux ou des sacs poubelles qui sont sur le trottoir, je le répète, ce n'est pas tellement, je pense, un mode de ramassage et de collecte du 21^{ème} siècle.

Donc voilà, ça se met en place. On essuie un petit peu les plâtres mais effectivement, je le redis aux services de la CALL, il faut être vigilant, il faut regarder les choses comme il faut. S'il faut d'ailleurs, il faut accroître le nombre de collectes de ces bornes, il faut faire passer plus souvent les camions qui ramassent tout cela. Il faut également, et ça je le dis, mais je sais que la réflexion est en cours, s'interroger sur les personnes qui sont en manque total de mobilité et qui sont en absence totale de réponse à ça.

Bon, Paris ne s'est pas faite en un jour. Et bien, sur ces questions-là, on ne va pas régler tout ça en un jour mais je sais que la volonté est là pour que le service de collecte, dans ces endroits-là, qui ont été choisis, où les bornes sont posées, se fasse le mieux possible et que tout cela s'améliore et soit opérationnel à 100%. Mais je dis toujours, il faut aller toujours dans le sens du progrès et c'est ce que nous faisons effectivement ici à la CALL dans le cadre de la collecte de ces déchets.

M. ROBERT : Pour compléter, ce qu'on a vu également dans des zones où ça a déjà été mis en place, parce que notamment dans les travaux, le long du bus à haut niveau de service ont nécessité de déployer ce type de collecte parce qu'il n'était pas question d'arrêter le bus régulièrement, il y a toujours un délai, qu'on peut estimer à quelques semaines ou mois. On est autour de 2-3 mois, le temps que les gens prennent le réflexe et que ça se régularise dans la façon d'aborder les bornes.

Donc c'est aussi, comme le disait Laurent, une question de propreté parce que qui n'a pas vu déjà des sacs craqués, ramassés derrière avec tous les déchets qui arrivent jusqu'au camion et derrière les équipes qui passent ? Il faut aussi regarder, et ce que nous remonte la population quand on a des contacts avec la population concernée par la collecte en sac c'est aussi les questions de sacs craqués, qui sont sortis la veille et qui avec le laps de temps avec le ramassage peut générer là aussi des désagréments en termes de propreté.

On a déjà fait des plus petits territoires le long du BHNS, le long du Louvre. L'arrivée du Louvre a été aussi l'occasion de déployer ce type de borne. En l'occurrence, ce qu'évoquait Alain LHERBIER, c'était aussi de changer et de faire évoluer ce type de dispositif là où on est dans un volume de logements un peu plus conséquent, à partir de 20. Parce que, ce qu'il faut savoir, c'était que sur les logements collectifs, le tri sélectif n'était pas opéré ou alors était à la charge des propriétaires ou des locataires en l'occurrence. Et donc, il n'y avait surtout, habituellement, pas de tri sélectif.

Donc, il y a la question de propreté directe et puis il y a la question aussi philosophie de tri parce que c'est aussi ça, comment les déchets on arrive à les recycler, à donner une autre vie à ces déchets-là et donc il faut améliorer le tri dans la profondeur. C'est un des éléments qui va y contribuer.

On met donc aux voix la délibération n°12 ? Pardon, Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Juste, je veux donc bien avoir confirmation donc que vous actez la fin du ramassage des déchets du quotidien, et si oui, à partir de quand ? Enfin, du moins si vous avez la réponse.

M. LHERBIER : Non non les poubelles bordeaux et jaunes seront toujours en place pour l'instant. Il n'y a que dans les centres-villes où il y avait les sacs où là on met les bornes, simplement parce que le passage avec les camions était devenu difficile. Les sacs éventrés étaient une catastrophe il y a des moments. Donc, principalement ça a été sur les centres-villes. Mais aujourd'hui, je n'ai pas de date à vous dire, « demain on va arrêter les poubelles bordeaux ou jaunes et on va mettre des BAVE partout », non... Aujourd'hui, c'est dans certains endroits, surtout les centres-villes.

Je reviens sur votre première question tout à l'heure quand vous parliez, on a augmenté la TEOM et on a diminué des services. Oui on a augmenté la TEOM. Sachez, qu'on est loin du taux moyen départemental, national n'en parlons pas il est encore bien plus haut. Et aujourd'hui, ce n'est pas qu'on supprime, c'est derrière le ramassage ce qui se passe, tous les traitements, tout ce qui part en incinération, tout ce qui part en enfouissement. C'est ça qui nous coûte beaucoup aujourd'hui Monsieur CLAVET.

Et la première chose à faire au niveau des déchets, excusez-moi je le répète, c'est le tri. Et les bornes, ça fait partie du tri.

M. ROBERT : Et c'est l'Etat qui a voté une taxe aussi supplémentaire pour l'agglomération sur ces domaines-là. Juste pour compléter, parce que je ne voudrais pas que vous pensiez que je n'avais pas répondu, Madame FRANÇOIS m'a rappelé sur la question des encombrants. On était déjà dans cette démarche là aussi, parce que la collecte des encombrants, et ça complète ce que dit Alain LHERBIER, on a ouvert des déchèteries. Les déchèteries ramènent aussi un meilleur tri, un meilleur recyclage de tous les déchets, de tout ce qu'il peut y avoir. Il suffisait, aujourd'hui, qu'une personne passe avec les encombrants et mette un pot de peinture, ça bousillait toute la benne qui partait directement à l'incinérateur. On ne pouvait pas avoir du recyclage de tout ce qui était présenté aux encombrants.

On se rend compte, aujourd'hui, avec les premiers retours des déchèteries qui ont été mises en place, un meilleur taux de réemploi, de tri, de recyclage des déchets. Et donc, quelque part, on se rend compte que ce qu'on a mis en place est une politique de fond, parce qu'encore une fois c'est la question de la manière dont les déchets sont traités, revalorisés. Il suffit d'aller visiter à la fois l'usine de recyclage de Wingles sur le verre, l'usine Paprec sur Harnes. C'est de l'emploi local. On a de l'emploi supplémentaire dans les déchèteries et on a aussi des meilleures conditions de travail pour les ripeurs parce qu'aujourd'hui, mettez vous à la place des agents qui collectent les sacs plastiques, au bout de la journée c'est plusieurs tonnes qu'ils ont charriées. Là-aussi, ces bornes-là amènent de la propreté en ville, ça amène un meilleur tri mais ça amène aussi des meilleures conditions de travail pour les salariés du prestataire qui en l'occurrence aujourd'hui est Nicollin.

Je mets donc au vote la délibération n°12. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. La 12 est adoptée. Alain, la 13.

M. LHERBIER : Il s'agit du traitement pour la valorisation des déchets végétaux. Par délibération en date de décembre 2023, la CALL a fixé pour l'année 2024 à 26 € par tonne le montant de la redevance pour le traitement des végétaux amenés par les tiers. Pour l'année 2025, il est tout simplement proposé de maintenir le montant de la redevance à 26 € la tonne.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? Monsieur CLAVET. Une demande de vote. Allez, la 13, vote pour ? Merci. Abstention ? Monsieur CLAVET et Monsieur MOMPEU. Vous voulez l'augmenter ? Non ? Pas de vote contre ? La 13 est adoptée. La 14, toujours Alain.

M. LHERBIER : Il s'agit d'une adhésion au réseau Compost Citoyen. La CALL est engagée depuis 2019 dans un programme de prévention des déchets pour la période 2024-2029 avec un axe fort sur la

promotion du compostage. Le contexte réglementaire, la loi AGECE, l'anti-gaspillage, l'économie circulaire et l'obligation de tri à la source des bio déchets incitent les collectivités à accélérer les actions de prévention. Le retour d'expérience, ainsi que le suivi des évolutions réglementaires et techniques, pour cette association représentent un véritable intérêt pour la collectivité. Le montant de l'adhésion pour l'année 2025 est de 2 480 €.

M. ROBERT : Merci. Pas de demande de vote ? C'est adopté. La 15, Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Bonsoir mes chers collègues. Merci Monsieur le Président. La délibération n°15 est une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de PRE, Plan de Restauration et Entretien, du Surgeon de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles, régularisation administrative et comptable. L'objet de cette délibération est de vous autoriser, Monsieur le Président, à régler au SYMSAGEL la somme de 3 388,69 € pour l'élaboration du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du Surgeon, de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles.

M. ROBERT : Tout à fait. On entretient nos cours d'eau aussi.

M. SENECHAL : Il vaut mieux.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On continue, Pierre, la 16.

M. SENECHAL : C'est le Contrat d'Action pour la Ressource en Eau, le fameux CARE, qu'on avait vu lors du dernier Conseil. Dans le cadre du Contrat d'Action pour la Ressource en Eau signé le 14 octobre 2024, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais s'est engagée à mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement des pratiques culturales favorables à la protection de la ressource en eau. L'objet de cette délibération vise à approuver les termes de la convention-cadre entre la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais et la CALL.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On poursuit, la 17.

M. SENECHAL : Convention de mandat de l'Agence de l'Eau Eau Artois Picardie pour les RRPC. C'est le raccordement au réseau public de collecte et ANC, assainissement non collectif, mise en place du 12^{ème} programme. C'est une délibération qui vise à renouveler la convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides en faveur du raccordement au réseau public de collecte et/ou de la gestion des eaux pluviales à la parcelle. Il s'agit de vous autoriser à signer la convention de mandat relative à l'attribution et au versement de ces aides en faveur des dispositifs d'assainissement non collectif.

M. ROBERT : Parfait. C'est adopté. On enchaîne, la 18.

M. SENECHAL : Versement anticipé des aides RRPC de l'Agence de l'Eau Eau Artois Picardie. Dans le cadre de son programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Artois Picardie attribue des participations financières aux habitants qui réalisent le raccordement effectif de toutes leurs eaux usées au réseau d'assainissement et pour les opérations de dé raccordement de toute ou partie des eaux pluviales par leur gestion à la parcelle. L'objet de la délibération est d'autoriser le versement de l'aide de façon anticipée afin de limiter l'impact budgétaire de ces nouvelles procédures auprès des usagers.

M. ROBERT : C'est adopté. La 19.

M. SENECHAL : C'est une délibération sur la commune de Vendin-le-Vieil, ancien chemin d'accès à un bassin communautaire, désaffectation et déclassement. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est propriétaire à Vendin-le-Vieil, parc d'activités du Bois Rigault Nord, d'une bande de terrain qui constituait l'accès à un bassin communautaire. Aujourd'hui, ce bassin est désaffecté. L'objet de la délibération est de constater la désaffectation et procéder au déclassement d'une emprise de terrain de 1 900 m² environ appartenant au domaine public communautaire du parc d'activités du Bois Rigault à Vendin-le-Vieil. Deux entreprises seraient susceptibles de l'acheter.

M. ROBERT : Là aussi ça peut aider au développement de l'emploi local. Pas de remarque ? C'est adopté. La 20, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. En septembre dernier, la Communauté d'Agglomération s'est engagée, dans le cadre d'engagement quartier 2030, notre nouveau Contrat de Ville. Aussi, nous avons décidé de continuer et poursuivre notre politique de droit commun et notamment par le relancement de cet appel à manifestation d'intérêt cohésion sociale pour 2025 qui permettra d'attribuer des subventions aux associations qui nous proposeront des projets qui se développeront sur les 21 quartiers prioritaires des 19 communes de l'agglo qui sont éligibles. Et donc, il s'agit, aujourd'hui, d'acter le fait que nous relançons cet appel à manifestation d'intérêt.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 21, c'est Ludovic GAMBIEZ.

M. GAMBIEZ : Merci Président. On a la chance d'accueillir depuis quelques temps la création d'un petit magasin dont on a fait l'inauguration ce matin avec de nombreux élus lensois et le Président de l'agglo. Un magasin qui est ouvert, qui fait de la vente de vêtements neufs à prix très raisonnables, à destination de population en quête de vêtements à faibles coûts. C'est une boutique un petit peu particulière puisqu'elle a été créée avec le partenariat de l'entreprise Kiabi et de l'entreprise Vitamine T, spécialiste en ESS.

Et donc c'est un magasin qui a pour vocation à la fois de vendre du textile neuf à des publics en difficulté mais d'un autre côté aussi de faire l'apprentissage de jeunes sur les métiers du commerce et donc qui sont employés dans ce magasin. Alors, on propose par cette délibération d'allouer une subvention à hauteur de 3 000 € dans le cadre de l'appel à projets permanent pour la création d'un emploi.

M. ROBERT : Parfait. Pas de remarque ? C'est adopté. Il y a déjà même un parcours positif parce qu'une jeune a déjà trouvé aussi un apprentissage dans la foulée. La 22, André KUCHCINSKI étant absent, il s'agit de régulariser, de compléter une convention avec GRDF qui vise à synchroniser les remontées d'informations dont les consommations de gaz. Donc des échanges d'informations que l'on a régulièrement avec des prestataires. Pas de remarque ? C'est adopté.

La 23, c'est Alain LHERBIER qui rapporte en lieu et place de Christian PEDOWSKI.

M. LHERBIER : Oui Président. Il s'agit de la représentation à divers organismes. Suite aux élections municipales partielles de la commune d'Estevelles, il y a lieu de désigner Madame Martine CHWICKO au sein d'Artois Mobilités et suppléante à la plateforme multimodale de Dourges.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 24, toujours Alain.

M. LHERBIER : C'est le rapport de suivi relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016-2021. Il s'agit de prendre acte du rapport de suivi relatif à ces comptes et la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021 effectué par la CRC.

M. ROBERT : Merci. Comme tout à l'heure, sur les rapports qui étaient présentés, on prend acte de cet ajout dans l'ordre du jour de notre séance. La 25, toujours Alain.

M. LHERBIER : Il s'agit du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin pour les exercices 2019 et suivants. Il s'agit de prendre acte, bien sûr, du rapport de la CRC de l'Arena Stade Couvert Régional.

M. ROBERT : Pareil, on prend acte de sa présentation annexée pour ce Conseil. La 26, toujours Alain.

M. LHERBIER : Il s'agit du rapport égalité hommes-femmes. Même s'il reste beaucoup à faire, la France est l'un des pays les plus avancés au monde en matière de promotion des droits des femmes et de l'égalité depuis une soixantaine d'années. Des projets majeurs ont été réalisés, le corpus législatif a été renforcé et progressivement la culture de l'égalité infuse dans l'ensemble de la société. Malgré cette dynamique, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent dans tous les domaines, tous les milieux et tous les territoires.

Pour passer de l'égalité formelle à l'égalité réelle, la mobilisation de tous, de tous les acteurs, doit s'amplifier et s'ancrer au plus près des citoyens et des citoyennes. C'est pourquoi, la loi du 4 août 2014 est venue consacrer le rôle des collectivités territoriales en la matière et au même titre que l'Etat, ces

derniers permettent de mettre en œuvre une politique globale pour l'égalité hommes-femmes, tant en interne que sur leur territoire. Si la tâche peut sembler ardue, nous ne partons pas de zéro.

L'action des collectivités doit notamment être formalisée par un rapport égalité annuel présenté avant le débat sur le projet du budget. C'est pourquoi, ce rapport représente une occasion formidable de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un objectif intégré à l'ensemble des politiques publiques et donc de mettre un coup d'accélérateur à la réduction des inégalités.

Ce rapport expose donc des données clés sur la situation de l'égalité professionnelle et met en évidence à la fois des progrès importants et des défis persistants. Ce document s'inscrit dans un cadre législatif rigoureux qui impose aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport annuel sur l'égalité entre les sexes un outil crucial pour évaluer les avancements et ajuster les politiques publiques en matière de gestion des ressources humaines.

L'une des premières observations du rapport est la féminisation des effectifs de la CALL, bien qu'inférieur à la moyenne nationale, 61% contre 49,49%, en particulier dans les catégories A, postes dirigeants et B. Ces données soulignent un problème de sous-représentation des femmes dans les fonctions de haute responsabilité et un blocage structurel concernant leur accès à des fonctions de direction. Bien que des progrès aient été réalisés dans les fonctions intermédiaires et administratives, l'égalité des sexes demeure un objectif difficile à atteindre. Dans ces secteurs stratégiques, un rapport identifie également des déséquilibres dans la filière technique où les hommes sont largement majoritaires, ce qui reflète le stéréotype du genre qui continue d'exister dans le choix des carrières.

Une analyse plus fine des carrières met en évidence plusieurs inégalités persistantes. Les femmes, bien qu'elles aient une ancienneté en moyenne plus élevée, sont confrontées à des écarts de rémunération significatifs. En 2024, la différence moyenne des salaires nets mensuels entre hommes et femmes est de 236,43 €. Une inégalité qui s'explique par plusieurs facteurs tels que la concentration des femmes dans des secteurs moins rémunérateurs et la répartition inégale des postes de direction.

Les femmes bénéficient, néanmoins, d'une plus grande participation aux formations professionnelles, ce qui peut représenter un levier pour leur mobilité interne. Cependant, cette différence est moins marquée dans les catégories supérieures A et B, ce qui soulève la question de l'accessibilité réelle aux opportunités de carrière pour les femmes dans ces niveaux hiérarchiques, l'investissement dans la formation continue et le coaching est donc essentiel pour accompagner l'accession des femmes vers des postes de direction.

Le temps partiel, facteur d'inégalité, est également un point clé. Les femmes travaillent bien plus souvent en temps partiel que les hommes. Une situation qui peut affecter leur progression de carrière. Cela est particulièrement préoccupant dans un contexte où l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale reste un défi majeur pour de nombreuses femmes. Le rapport recommande une sensibilisation accrue des ménages sur la question de la parentalité et du temps partiel, ainsi qu'un soutien institutionnel pour favoriser l'équilibre plus juste.

Les actions proposées pour réduire cette inégalité incluent la sensibilisation des recruteurs aux stéréotypes du genre, l'adoption des politiques d'égalité salariale, l'encouragement à la parentalité et l'amélioration de l'articulation entre vie professionnelle et personnelle, et particulièrement via le temps partiel. D'autres initiatives portent sur la lutte contre les harcèlements et les violences sexistes et sexuelles et la promotion du leadership féminin.

Un élément important du rapport est l'introduction d'un index de rémunération et de promotion qui mesure les écarts entre les sexes dans les fonctions publiques. En 2024, la CALL a atteint un score de 78,8%, un indicateur positif mais qui reste perfectible. Des actions ciblées vont être menées pour combler les écarts entre les rémunérations et garantir une véritable égalité de chance pour les femmes, particulièrement dans les domaines où elles sont historiquement sous-représentées. La mise en place d'un plan d'action en trois ans basé sur des axes concrets : écart de rémunération, accès à la promotion, prévention des discriminations, est en cours d'étude.

L'engagement des responsables RH est déterminant pour l'implémentation de ces mesures. Sensibiliser les ménages, offrir des formations sur l'égalité des genres et garantir une meilleure mixité

dans le recrutement sont des pistes cruciales pour avancer. L'intégration de l'égalité hommes-femmes dans le cadre stratégique de la gestion des talents et dans la culture territoriale doit devenir une priorité.

En résumé, ce rapport représente des défis notables dans la mise en œuvre de l'égalité professionnelle mais il souligne également des initiatives prometteuses pour surmonter ces obstacles. Il montre que l'égalité des sexes nécessite un investissement soutenu, une approche systémique intégrée à la gestion RH, une démarche qui devait être portée par la direction et relayée à tous les niveaux de l'organisation pour aboutir à une égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci Alain. Rapport complet aussi comme vous l'avez vu pour les autres domaines qui font partie des sujets qui sont présentés à ce Conseil et dont on doit prendre acte avant le ROB, ce qui est le cas. La délibération 27, toujours Alain.

M. LHERBIER : Il s'agit du protocole d'accord transactionnel avec Nicollin. Dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et exploitation de la déchèterie, il a été souhaité mettre fin de manière unilatérale et anticipée à compter du 1^{er} juillet 2022 à une prestation d'exploitation de la déchèterie de Grenay à Quadraparc effectuée par Nicollin. Cette décision a été justifiée par un motif d'intérêt général et qui a pour conséquence un impact financier pour la société Nicollin portant sur plusieurs composantes techniques, financières et sociales.

A la suite de négociations entre les parties, il a été décidé les modalités pratiques et financières, de mettre fin de manière anticipée à cette prestation et a abouti à la proposition d'un protocole d'accord transactionnel. Des négociations ont été organisées afin de déterminer le montant de l'indemnité de résiliation, ceci à hauteur de 448 285,94 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. On fait un tir groupé pour les 28 à 31. Toujours Alain.

M. LHERBIER : Il s'agit de créations de poste. En raison de la montée en puissance de l'agglomération, d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire et des communes, de maintenir une solidarité forte sur le territoire, avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé au service du développement et de l'attractivité de notre agglomération et de rester mobilisé pour la qualité de vie de ses habitants, il est proposé la création de différents postes comme suit ; technicien au sein du service gestion et exploitation des réseaux secs, le poste est déjà occupé mais il convient de délibérer pour le créer. Gestionnaire carrière et paye au sein des ressources humaines, c'est l'expression d'un nouveau besoin. Un responsable sécurité des systèmes d'informatique, poste mutualisé au titre du service commun. Un contrôleur unité et collecte déchèterie, poste déjà présent au tableau des effectifs.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? Monsieur CLAVET ? Une demande de vote. On estime que c'est le même vote pour les 28 à 31 ? Donc vote groupé de la 28 à la 31. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Deux. Ces délibérations sont adoptées. La 32, toujours Alain.

M. LHERBIER : Il s'agit de la mise à disposition d'un agent auprès de la commune de Lens en raison d'une quotité de travail fixé à 20% d'un équivalent en temps plein afin d'exercer les missions d'assistant administratif auprès du Cabinet du Maire.

M. ROBERT : On met au vote alors du coup. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. En l'absence de Jean-Marie ALEXANDRE, la délibération 33 c'est Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : La délibération 33 consiste à la dotation de solidarité communautaire 2025. Par délibération en date du 20 février 2024, la CABBALR a remis en cause l'engagement financier pris en application de la délibération du 6 décembre 2022 et a donc mis fin unilatéralement au versement historique de la DSI à la CALL et par la même du partage historique de la fiscalité économique.

Les versements de DSI de la CABBALR sont donc interrompus depuis le 1^{er} janvier 2024. La situation financière de la CALL ne lui permet pas d'absorber cette perte de ressources. Cependant, afin

d'atténuer les effets de la perte de la DSC sur les communes, il a été décidé de maintenir une solidarité financière intercommunale.

Aussi, conformément à l'avenant n°1 du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, il a été décidé de réduire progressivement le montant de la DSC versé aux communes en passant d'une DSC de 9,1 millions en 2023 à 6 millions en 2024. Pour 2025, le montant attribué aux communes au titre de la DSC est établi à 5 millions. La délibération fixe les nouveaux montants de la dotation de solidarité communautaire par commune comme figurant dans le tableau en annexe 1 et précise que les versements seront effectués par douzième.

M. ROBERT : Merci. C'est l'application de la décision de l'année dernière. Pas de remarque ? C'est adopté. La 34, toujours Philippe.

M. LA GRANGE : Attribution de compensation 2025 provisoire. En application du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, il est prévu pour les communes qui bénéficient d'une augmentation de leur DSC, DSC 2025, DSC base 2021, de diminuer de manière proportionnelle leur AC.

Le dispositif prévu dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité approuvé par délibération communautaire du 10 novembre, un maintien des attributions de compensation dites socles à leur niveau 2021 au titre des transferts passés et à la fois de fiscalité et de charges, l'évaluation systématique du coût des compétences transférées futures et leur déduction des attributions de compensation des communes concernées par ces transferts tels que prévu à l'article L1609 nonies C du Code général des impôts, la correction dérogatoire des attributions de compensation des communes disposant d'un niveau de dotation de solidarité communautaire croissant par rapport au montant 2021 du fait de l'application des nouveaux critères à compter de 2022.

Si les deux premiers mécanismes s'inscrivent dans une logique d'application du droit commun, le troisième implique une révision dérogatoire nécessitant à la fois une décision à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire ainsi que l'accord de chaque Conseil Municipal des communautés intéressées par cette révision dérogatoire.

Afin de prendre en compte l'impact sur l'AC de la diminution du montant de la DSC fixé pour 2025 à 5 millions d'euros, en application de l'avenant n°1 du PFFS, l'attribution de compensation nette de l'attribution de compensation négative prévisionnelle 2025 est fixée à 33 491 865,12 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est là aussi l'application de ce qu'on a voté. Pas de remarque ? C'est adopté. La 35, Philippe encore.

M. LA GRANGE : La délibération n°35 concerne le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires.

L'année 2025 : s'adapter au changement de paradigme pour tenir et affirmer nos engagements. Contexte caractérisé par une double contrainte : nationale, la situation des finances publiques nationales et l'effort de contribution demandé aux collectivités, notamment via le DILICO, et locale, la perte temporaire soumise à l'appréciation des tribunaux de la dotation de solidarité intercommunautaire.

Un cap qui reste néanmoins tracé : maintien d'un objectif d'investissement maximum de 225 millions d'euros entre 2024 et 2026, maintien d'une durée maximale de remboursement de la dette intérieure à 8 années fin 2026 avec une cible entre 6 et 7 années. Un budget 2025 qui permet de résister à un environnement peu favorable, préserver les différentes solidarités et continuer d'investir pour transformer le territoire et améliorer la vie de nos concitoyens.

Une adaptation nécessaire pour atteindre les objectifs et tenir nos engagements. Un partage des efforts entre fonctionnement et investissement entre l'agglomération CALL et ses partenaires extérieurs au sein de toute délégation politique, dans une logique de mutualisation et coopération entre la CALL et ses communes. Sanctuarisation et affirmation de certaines dépenses et politiques prioritaires au bénéfice des habitants : gratuité des transports, solidarité territoriale, animation du territoire, gestion des déchets plus vertueuse et moins coûteuse.

Ensuite, des investissements ciblés en faveur de la population : engagement pour le renouvellement du bassin minier, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et requalification des friches industrielles, des dispositifs nouveaux voire innovants en faveur de l'attractivité, contrat d'actions pour la ressource en eau, système d'alimentation durable, soutien à la recherche universitaire et incubateur d'entreprise.

La situation financière de la CALL : quasi stabilité des recettes hors impact DSC intercommunautaire et hausse de dépenses, inflation, nouvelles dépenses subies, prises de compétence et éléments exceptionnels. Diminution de l'autofinancement à ramener à 6 millions par un effort de rationalisation et de choix politiques responsables. Contraction de la capacité à investir et à emprunter. Des marges de manœuvre existent, plafond d'emprunts fixé à 45 millions d'euros tous budgets confondus.

Les grands agrégats du budget 2025. Concernant les recettes, pas de hausse de fiscalité en 2025. Des valeurs locatives revalorisées à +1,7% par le projet de loi de finances. Une contribution au redressement des finances publiques toujours incertaine estimée forfaitairement entre 400 000 € et 500 000 € à ce jour et qui sera ajustée, le cas échéant, au budget supplémentaire. Absence de dynamique des autres recettes, reversement TVA et subventions perçues notamment.

Volet recettes : Une quasi stabilité des recettes et une dépense accrue au concours et décisions de l'Etat. Vous avez le tableau qui suit avec la TEOM. Enfin, je ne vais pas vous faire lire tout ce qui suit.

Concernant le volet dépenses, hors éléments exceptionnels, à isopérimètre et tous budgets confondus des dépenses réelles de fonctionnement qui diminuent de 1,2% soit -1,9 million d'euros. Des économies significatives sur la politique de gestion et traitement des déchets de l'ordre de -3 millions. Une masse salariale qui augmente de 1,4 million d'euros en partie compensée par des atténuations de charge à la hausse. Une contribution aux budgets annexes eau potable et action économique en hausse respective de +0,6 million d'euros et +1,4 million d'euros. Des reversements de DSC corrigés des AC négatives qui diminuent budgétairement de 3,4 millions d'euros avec un maintien de la DSC à 5 millions d'euros. La gratuité des transports, qui représente une dépense de 3 millions d'euros.

Concernant le volet investissement, les opérations sous mandat effectuées pour le compte et au bénéfice des communes restent dynamiques avec un volume de l'ordre de 40 millions d'euros. Les opérations réalisées en propre pour le compte de la CALL s'élève à un volume de l'ordre de 40 à 50 millions d'euros prioritairement affectés à l'ERBM, aux aides à la pierre, au plan piscines, au fonds de concours développement durable, à la politique de gestion et traitement des déchets et à l'attraction économique et la requalification des friches industrielles. Le volume d'emprunt maxi est fixé à 45 millions d'euros pour maintenir la durée de remboursement de la dette de 8 années. Vous avez le graphique qui suit derrière.

Enfin, en conclusion, l'adaptation volontaire à un contexte difficile, avenant au PFFS en 2024 et mesures d'économie en 2025, qui permet un cap 2025 et 2026 qui reste tracé en faveur des solidarités, des services à la population et de la transformation du territoire. Et enfin, articulé autour d'un volet investissement qui reste soutenu de 125 millions d'euros entre 2024 et 2026 et un endettement maîtrisé.

Merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Le débat est ouvert. Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, dans ce rapport d'orientations budgétaires, dans votre propre édito Monsieur le Président, la situation des finances publiques nationales et même les crises internationales sont utilisées comme argument majeur pour annoncer que l'état des finances de la CALL sera à nouveau dégradé cette année. L'Etat et les gouvernements récents ont, il est vrai, manqué à leur engagement envers les collectivités locales en leur faisant porter le poids de leurs propres erreurs budgétaires pour rétablir les comptes publics nationaux.

Des promesses mensongères à but électoraliste ont même honteusement été utilisées pour tromper les élus et les habitants du bassin minier. Un exemple frappant : l'enveloppe de 100 millions d'euros destinée à rénover les espaces publics des cités minières promise par Emmanuel MACRON lors d'une tournée électorale dans le bassin minier. Cet engagement financier n'avait pas été traduit dans les textes budgétaires.

Face à cette énième trahison des élus et des habitants, il a fallu la mobilisation des parlementaires du Rassemblement National du bassin minier, dont Bruno BILDE et Bruno CLAVET, pour que le gouvernement se décide enfin à inscrire ces crédits dans le projet de loi de finances 2025.

Monsieur le Président, nous ne pouvons que saluer votre clairvoyance quand vous avertissez les habitants de la CALL, dans votre édito, et je le cite « la situation était difficile, elle sera désormais périlleuse ». Mais au Rassemblement National, nous préférons la mobilisation et l'action aux lamentations et aux prédictions catastrophistes.

Au final, ce sont toujours nos concitoyens qui paient la note et en premier lieu les plus fragiles d'entre eux. Je tiens à vous rappeler que vous n'êtes pas seulement de simples spectateurs ou prophètes de mauvais augure, mais que vous portez aussi une responsabilité dans la dégradation financière de la CALL. Vous êtes les acteurs du matraquage fiscal et la baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

C'est bien vous qui avez voté pour l'augmentation de 37% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sans que cela ne se traduise par une amélioration de ce service public. D'ailleurs, le rapport d'orientations budgétaires souligne que l'augmentation de 3 points de cette taxe n'a permis que de réduire partiellement le déficit d'exploitation de la politique de collecte et de traitement des déchets. Faut-il donc s'attendre à une nouvelle hausse de cette taxe quand les services publics, eux, diminuent ?

Oui, la perte de la dotation de solidarité intercommunautaire de 9 millions d'euros par an pèse lourdement sur le budget de la CALL mais cette décision, bien qu'arbitraire et unilatérale, aurait sans doute pu être anticipée et son calendrier négocié. Or, il semblerait que les habitants de la CALL soient les victimes d'une rivalité entre deux présidents d'intercommunalité qui aurait peut-être pu être évitée.

La dégradation de la situation budgétaire nationale n'est pas nouvelle, de même que la pression grandissante des gouvernements sur les finances des collectivités locales. Pourtant, les dépenses de fonctionnement stagnent alors que la masse salariale augmente de plus de 8%, conséquence d'une politique de recrutement peu maîtrisée, ce que nous dénonçons à chaque réunion de ce Conseil. Vous justifiez cette envolée, qui représente plus de 3 millions d'euros depuis 2021, par des logiques de coopération et de mutualisation. Mais les habitants ont-ils réellement constaté une amélioration significative des services publics ? Nous en doutons.

Ainsi, vous dénoncez les dérives des finances publiques auxquelles vous contribuez pourtant activement. Les conséquences de ce manque de maîtrise budgétaire sont mécaniques ; une baisse de l'autofinancement de 8,8 millions d'euros en 2025 et une réduction de 20% de la capacité d'investissement. Votre impuissance à réduire les coûts de fonctionnement et à anticiper les aléas aura des conséquences directes pour les habitants : des projets, des équipements et des initiatives reportées ou annulées.

La situation financière du Louvre Lens, symbole du renouveau et du dynamisme de notre territoire, est inquiétante avec un déficit de 1,13 million d'euros. Ce déficit s'explique par plusieurs facteurs, notamment des frais de fonctionnement excessifs, en particulier une masse salariale trop élevée. Bruno CLAVET, ex administrateur du musée, a alerté sur cette situation et a défendu une politique culturelle plus populaire afin de relancer la fréquentation du site. Mon collègue avait également déposé à l'Assemblée Nationale un amendement à l'occasion du PLF afin de réorienter 5 millions d'euros destinés aux musées à l'étranger vers nos musées régionaux comme le Louvre Lens. Amendement rejeté par la gauche.

Nous sommes également préoccupés par la gestion de l'Arena Stade Couvert de Liévin, pointée du doigt comme vous le savez dans un rapport accablant de la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport met en lumière des irrégularités majeures ayant conduit à une dégradation alarmante de la situation financière du site, menaçant son équilibre budgétaire et sa pérennité. Il est impératif d'engager une réflexion globale sur les moyens à mobiliser pour sauvegarder cet équipement structurant et assainir sa gestion.

Pour conclure, je reprendrai une nouvelle fois vos termes Monsieur le Président « La situation était difficile, elle sera désormais périlleuse ». Nous regrettons tous le climat géopolitique, international, les promesses mensongères, les gouvernements successifs, la pression accrue de l'état sur les collectivités

locales et la perte de la dotation de solidarité intercommunautaire mais les coûts de fonctionnement mal maîtrisés, c'est vous, la politique de recrutement insensée, c'est vous, le matraquage fiscal avec l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'augmentation de la redevance pour l'Agence de l'Eau, c'est aussi vous.

Monsieur le Président, chers collègues, la situation périlleuse que vous nous prédiriez est en réalité votre bilan. Je vous remercie.

M. ROBERT : Y a-t-il d'autres remarques ? Vas-y Jean.

M. LETOQUART : Rapidement et on ne peut pas en vouloir à Monsieur MOMPEU de ne pas savoir comment ça marche pour le personnel, il est si peu là, il n'a pas trop l'occasion de s'en apercevoir. Mais d'un, l'ensemble des postes qui est publié ici ne sont pas des postes supplémentaires, c'est qu'administrativement un poste qui est libéré par quelqu'un qui part en retraite est fermé et lorsqu'on prend quelqu'un pour le remplacer deux mois après on le réouvre. Heureusement d'ailleurs parce que sinon on serait à 3 000 depuis 10 ans que je suis élu ici, effectivement on en passe à chaque fois.

Les 8% d'augmentation sont aussi, évidemment on l'a déjà dit à maintes reprises, liés à notre politique volontariste sur un certain nombre de sujets et aussi certains postes ramènent des sous. Tout à l'heure, on parlait du poste sur l'informatique, André KUCHCINSKI le dirait mieux que moi, sur le schéma de mutualisation évidemment il y a un poste qui est créé pour permettre aux communes de profiter de ce service et de la mutualisation sur l'informatique. C'est un service qui amène à cotisation et l'emploi est entièrement financé, voire même parfois sur certains services au-delà, puisqu'on arrive à équilibrer largement ce budget.

Et puis aussi, ça correspond à une réalité, il y a eu l'augmentation du point d'indice du fonctionnaire, il y a le renforcement des cotisations CNRACL, il y a ce qu'on appelle le GVT, parce que notre personnel vieillit et on vieillit tous, les élus vieillissent en même temps que le personnel en général.

Tout ça, fait que cette augmentation de 8% est une augmentation qu'on connaît dans toutes les collectivités sauf évidemment ceux, et je comprends qu'ils aient ça en référence, qui ont fait des délégations de service public pour tout, pour leur piscine, pour leur service jeunesse, tout ça, évidemment, dans ce cadre-là on peut. Ceci dit, les coûts de personnel sont décalés ailleurs puisque c'est sûr de l'appel à projets et puis après il faut payer le délégataire. Et puis, quand l'eau de la piscine augmente on paye plus cher.

Donc voilà, en réalité, dans ces 8%, il faut qu'on me dise si on n'en veut pas de ces 8%, quels sont les salaires qu'on baisse ici ? Est-ce que c'est celui de l'employé de la fourrière, qui est catégorie C de la fonction publique et ne gagne pas grand-chose ? Est-ce que c'est celui de la collègue qui est en train de nettoyer les toilettes pour une somme misérable où jusqu'au 8^{ème} échelon les fonctionnaires sont obligés d'avoir une indemnité pour atteindre le SMIC ?

Et bien, moi je suis content que ça augmente de 8%.

M. ROBERT : Juste pour compléter ce que Jean LETOQUART disait, les recettes des agents mutualisés ramènent plus d'un million d'euros à la CALL. Mais c'est aussi des services qu'on met en face pour les communes parce que c'était l'orientation qu'on a voulu prendre. Et comme tu dis Jean, André pourrait en parler, et on a encore eu une réunion dernièrement avec les communes sur la mutualisation, c'est un choix aussi de rendre ce service aux communes. Des communes qui n'auraient peut-être pas les moyens ou la possibilité de recruter ces agents parce qu'on est sur des niveaux de technicité, qui, aujourd'hui, permettent au niveau de l'agglomération de faire une offre de services qui ne pourrait pas être faite par la commune en direct.

Et puis, on a choisi aussi de garder cette notion d'investissement. Et quand on parle de mouvements périlleux, il suffit de regarder les événements qui dépassent notre Communauté d'Agglomération, l'incertitude dans laquelle on se trouve de façon générale et puis les budgets qui ont été votés et on n'a pas entendu de voix se lever contre les trois points de CNRACL. Tant mieux pour les agents mais on n'a pas eu non plus de compensation au niveau des collectivités. Là c'est plein pot pour les communes, l'intercommunalité, pour elle, ça représente pour cette année plus de 250 000 €. Voilà. Donc c'est aussi

des sujets et ça sera la même chose les trois années qui arrivent. Donc autant s'y préparer, ça fera 1 million à la fin.

Donc on a choisi cette solidarité avec les communes. On a voté les délibérations et ça a été voté unanimement. C'est difficile de dire on est solidaire avec les communes, et on l'a fait de façon volontaire parce que c'est aussi ça de regarder en fonction de nos possibilités, en fonction de notre situation financière, comment on accompagne les communes qui étaient dans une grande difficulté spontanée.

Alors, ce n'est pas une affaire de discussion avortée entre le Président de la CABBALR et moi, c'est aussi la position de la Communauté d'Agglomération, partagée avec l'ensemble des communes, qui était celle de la Communauté d'Agglomération de ne pas accepter cette situation de fait ou d'un seul coup la Communauté d'Agglomération voisine faisait un trait sur les dotations. Ce n'est pas une question de personnes, c'est une question aussi de situation que l'on subit et sur lesquels les communes ont pris des décisions qui étaient importantes sur la durée qui impactent leur budget et on regarde comment on peut les accompagner à la hauteur de nos possibilités.

Donc c'est tout ce climat qui rend une année difficile parce qu'il ne faut pas oublier non plus comment on a terminé l'année 2024 en proposant des évolutions budgétaires, l'atterrissage budgétaire à la fois pour accompagner les communes et le pendant c'était de garder un niveau d'investissement confortable, important mais qui nous permet aussi de garantir et maintenir notre taux d'endettement sur les moins de huit années. Il faut savoir qu'à partir de 10, c'est le seuil d'alerte et à 12 on est un peu dans des difficultés plus conséquentes. Huit années d'endettement ce n'est pas non plus démesuré par rapport à l'ambition que l'on peut porter.

Et surtout la solidarité, il y en a pour qui c'est un mot, pour nous c'est une réalité et je suis fier aujourd'hui d'être avec l'ensemble des collègues de cette agglomération, de pouvoir porter ces messages et ces engagements auprès des collègues qui là aussi ont eu des périodes difficiles dans la construction de leur budget parce que c'est une vraie solidarité intercommunale que les uns et les autres ont souligné. Et c'est dans ce sens-là que l'on fait agglomération et pas que l'on subit le fait intercommunal.

Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Je voudrais répondre à Monsieur LETOQUART.

Déjà premièrement, avant de parler du taux de présence de mon collègue, je crois qu'il ferait bien de compter les chaises qui sont vides devant moi puisqu'il y en a plus d'une vingtaine. Donc voyez-vous, quand on monte au cocotier, on s'assure d'avoir le cul propre. Ça, c'est la première des choses.

Deuxièmement, concernant les chiffres, il n'a jamais été question évidemment de baisser le salaire de qui que ce soit puisque là on parle de masse salariale. Donc on ne parle pas des charges en numéraire, on parle de la masse salariale. Il y a trop, aujourd'hui, de postes à l'agglomération. D'ailleurs, une augmentation de 8% qui pèse sur les finances, qui pèse sur l'investissement de l'agglomération, comme d'ailleurs c'est le cas à Lens. Donc évidemment, les mêmes causes entraînent les mêmes effets.

Mais évidemment, si vous ne voulez pas le voir, ça c'est votre problème mais, aujourd'hui, la situation financière de la CALL est telle que, d'ailleurs c'était écrit dans le rapport je crois, qu'elle ne permet pas, aujourd'hui, d'investir au niveau nécessaire pour assurer l'amélioration du cadre de vie des habitants. Mais ça, ça ne m'étonne pas puisque de toute façon je sais très bien que vous, dans votre parti, vous êtes assez fâchés avec les chiffres parce qu'il me semble que d'ailleurs c'est vous qui, à l'époque, durant les législatives demandait une augmentation du SMIC sans par exemple baisser les charges patronales, ce qui d'ailleurs aurait entraîné la mort des petits commerces.

Je sais que les chiffres et vous ce n'est pas une grande histoire d'amour mais en tout cas n'en faites pas payer le prix aux habitants de l'agglomération.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET, quand on parle de dépenses on parle aussi de recettes. On vous a montré, on vous donne les chiffres en vous disant que les évolutions, les parties de mutualisation ramènent à l'agglomération mais encore une fois vous ne voyez que les dépenses.

Donc, je ne sais pas qui est fâché avec les chiffres mais, en tout cas, moi je regarde les tableaux et je peux vous dire que derrière je connais la trajectoire qui a été portée depuis quelques années au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur LETOQUART, comme vous avez été interpellé, vous voulez répondre ?

M. LETOQUART : Très rapidement, parce qu'il n'y a pas besoin de faire de longs discours. En fait, c'est parce que la démonstration est faite par Monsieur CLAVET lui-même. C'est qu'en réalité on l'entend cette rengaine, les communes sont trop dépensières. Mais elle vient d'où cette rengaine ? Elle ne vient pas des gens qui défendent les services publics. Ça démontre juste une chose, c'est qu'avant d'être d'extrême droite, ils sont franchement de droite.

M. ROBERT : Allez, on passe à l'intervention des groupes. On commence par Yvon pour le Groupe Républicains.

M. LEJEUNE : Chers collègues, ce n'est pas une réponse à Monsieur CLAVET, ni à Monsieur MOMPEU mais une intervention qui permettra en particulier d'insister sur les conséquences de la politique nationale qui porte préjudice au budget de notre collectivité.

Grâce aux collègues présidents des différentes commissions et aux personnels des services, ces orientations budgétaires proposées ont su prendre en considération les difficultés du moment sans enrayer les politiques qui contribuent à l'attractivité du territoire.

En effet, le contexte politique, économique et social est difficile puisque le président de la République s'appuie sur une peur que susciterait la guerre pour nous imposer un régime d'austérité renforcé oubliant que les collectivités locales sont des éléments essentiels de l'économie du pays.

C'est dire que la gestion hasardeuse de Bruno Lemaire, sous l'autorité du Président de la République, a créé un déficit abyssal dont la facture nous est adressée indirectement mais fort injustement. L'Etat est directement responsable de ce déficit. Aucun autre argument n'est justifiable. Personne ne sera dupe.

Sur le plan local, deux mots, il nous faut être très vigilant. Cette situation nous oblige à revoir l'utilité de certaines structures existantes dont il n'est pas démontré qu'elles ne sont pas redondantes avec d'autres. Notre ami, Bruno TRONI, avait attiré notre attention sur le tuilage entre les différentes structures.

D'où l'ardente obligation qu'il y a à poursuivre le travail de rationalisation de nos services pour plus d'efficacité encore dans le budget forcément contraint. Mais ceci est une autre affaire.

Nous ne sommes pas encore en guerre nous dit le Président MACRON, fort heureusement. Cependant, il n'est pas juste et honnête d'utiliser la peur de la guerre pour justifier cette mauvaise gestion. Demain le gouvernement appellera peut-être à un effort de guerre en prélevant sur les comptes épargnes. L'idée circule déjà.

Ces quelques réflexions suffisent, je pense, pour montrer qu'il n'a pas été facile d'élaborer les orientations budgétaires proposées pour sauver notre territoire.

Nous pouvons remercier le Président et les services pour les efforts réalisés afin de conserver les marges de manœuvre suffisantes pour assurer les investissements nécessaires et indispensables au développement du territoire.

En conséquence, le Groupe Républicain donnera donc un avis favorable à ces orientations budgétaires 2025.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Bruno TRONI pour le Groupe Communiste.

M. TRONI : Monsieur le Président, chers collègues.

Nous débattons ce soir des orientations que nous souhaitons donner à notre agglomération et donc des politiques publiques que nous voulons mettre en œuvre. Cette intercommunalité existe depuis près de 57 ans. Elle a connu des changements de taille avec la transformation du district en communauté d'agglomération, la prise de nouvelles compétences et la mise en place de politiques volontaristes pour répondre à des besoins émergents, à des nouveaux défis.

Ensemble, nous avons travaillé, innové tant en ce qui concerne les projets qu'en ce qui concerne nos méthodes de travail.

Parce que le développement économique est vital pour notre territoire, nous avons aménagé des zones, négocié avec les entreprises, apporté notre aide à celles qui voulaient s'implanter, s'étendre mais aussi à celles qui rencontraient des difficultés.

Parce que la cohésion sociale est essentielle, nous avons mené de front toutes les actions susceptibles d'y concourir.

Parce que la lutte contre le réchauffement climatique, pour la préservation des ressources en eau ou encore la préservation de la biodiversité est primordiale, nous avons, par exemple, investi dans la rénovation thermique des logements, à travers l'ERBM, nous avons développé un plan d'alimentation durable, et venons ce soir encore de lancer un travail plus qu'intéressant avec la Chambre d'Agriculture.

Que les choses soient claires, rien de ce que nous faisons ici ne nous apportera la gloire. L'intérêt qui nous anime est bien plus terre à terre, et surtout bien plus noble : apporter à nos habitants les meilleures réponses possibles à leurs préoccupations, leur permettre de vivre mieux dans ce territoire, d'y travailler, de se loger, de donner aux jeunes et aux enfants les possibilités d'étudier, de se développer...

Relever des défis ne nous fait pas peur. Ce qui nous inquiète et nous met en colère, ce sont les sempiternelles remontrances qui émanent d'un gouvernement totalement hors sol qui voudrait nous inculquer une culture de la performance alors qu'il n'est lui-même pas capable de gérer convenablement notre pays. Mais naturellement, rien n'est jamais de sa faute.

Le « dérapage budgétaire » ? La faute aux gouvernements précédents, la faute des élus bien trop dépensiers, des fonctionnaires qui coûtent trop cher, des salariés qui ne veulent pas travailler assez, ou encore des retraités qui n'ont pas compris que les pensions ne sont pas faites pour payer leurs « loisirs ». Je cite « Le grand loisir de la soi-disant vraie vie après la soi-disant vie difficile du travail », comme le dit avec mépris le Directeur Général de BPIFRANCE Nicolas DUFOURCQ ! Bref, la faute des gens qui en demandent trop.

Si j'étais cynique, je dirais que les tensions internationales actuelles permettront à ceux qui en ont toujours rêvé de poursuivre le démantèlement des politiques sociales ouvertement grâce à un argument imparable : le besoin de financements pour l'armement.

Dans un tel contexte, le sort réservé aux collectivités dans la loi de finances 2025 ne nous surprend pas. Cela ajoute à notre exaspération car, nous le constatons chaque jour, les besoins de notre population sont là, grandissants, et les fonds se raréfient. Selon le président du Comité des finances locales, ce ne sont pas 2,5 milliards d'euros qui vont nous échapper mais 7 milliards si l'on ajoute les baisses de crédits dans les différents secteurs comme, et c'est inadmissible, le Fonds Vert, amputé de moitié, et réduisant de ce fait à peau de chagrin « la feuille de route ambitieuse » vers la transition écologique et énergétique dressée par le gouvernement.

Et comme si cela n'était pas suffisant, les désengagements de l'Etat se poursuivent. A chacune des belles déclarations d'intention d'Emmanuel MACRON, nous savons qu'il nous faudra mettre la main à la poche. Eh bien, nous aimerions que celui-ci décide d'explorer d'autres poches lorsqu'il s'agit d'établir les recettes des lois de finances ! Je veux bien sûr parler des très hauts revenus qui utilisent tous les biais légaux pour s'enrichir de façon amoral.

Le Conseil Constitutionnel prétend qu'il n'y a pas péril en la demeure, que ni l'autonomie financière, ni la libre administration de nos collectivités ne sont entravées. Nous disons le contraire ! Croire que la réponse au déficit budgétaire de l'Etat réside dans l'austérité imposée aux collectivités est aussi stupide que de penser pouvoir redonner confiance dans les institutions avec un chef de l'Etat qui persiste à

nommer des premiers ministres de droite quand les électeurs appellent clairement à un changement de politique.

Ce n'est pas l'aumône que nous demandons mais notre dû pour travailler au service de nos populations, pour investir et ainsi participer à la croissance du territoire et de notre pays.

Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci Bruno. Alain BAVAY pour le Groupe Socialistes, Verts et Apparentés.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je souhaite d'abord rendre un hommage sincère aux équipes de l'agglomération qui œuvrent chaque jour avec dévouement et efficacité, malgré des conditions de travail exigeantes. Leur mobilisation constante permet de garantir le bon déroulement des nombreux projets que nous portons ensemble.

En ces périodes de préparation budgétaire, on a souvent l'occasion de saluer l'engagement des services liés à la préparation et à l'exécution budgétaires mais je voudrais saluer l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération qui, au quotidien, sont au service des politiques décidées par notre Assemblée mais qui surtout démontrent en permanence leur raison d'être en servant un service public au service du public.

L'année écoulée a été marquée par de profonds bouleversements géopolitiques, notamment avec la guerre en Ukraine qui n'en finit pas et qui continue de fragiliser l'Europe et de bouleverser les équilibres économiques et sociaux jusque sur notre territoire. À cela s'ajoute une incertitude persistante de l'autre côté de l'Atlantique, créant une tension internationale palpable dont nous ressentons directement les conséquences locales. L'équilibre mondial, qui reposait jusqu'ici sur une recherche permanente de la paix, a totalement explosé dans un monde nouveau qui visera à contenir les visées expansionnistes tant de TRUMP que de POUTINE.

Dans ce contexte complexe, bien avant le discours d'Emmanuel MACRON d'hier soir qui peut s'entendre sur le plan diplomatique mais qui n'est que mauvais augure sur le plan économique, l'État avait déjà donné le « la » en imposant à nos collectivités territoriales une pression budgétaire sans précédent. N'hésitons pas à le dire : on nous fait payer la mauvaise gestion de nos gouvernants.

En effet, nous sommes confrontés à une réduction drastique des ressources publiques allouées aux collectivités, alors même que notre agglomération a toujours démontré une gestion financière rigoureuse et responsable. Ces contraintes nouvelles, particulièrement sévères dans le contexte inflationniste actuel, nous obligent à repenser sans cesse nos stratégies budgétaires et à rechercher sans relâche l'optimisation de chaque dépense.

A cette stratégie de défaussement de l'Etat sur les collectivités territoriales, vient se surajouter une décision ignominieuse du Président de la CABBALR qui pèse pour la modique somme de 9 millions d'euros sur notre préparation budgétaire.

Je tiens à saluer solennellement l'ensemble des maires des 36 communes de la Communauté d'Agglomération qui ont démontré ce que le terme solidarité veut dire dans notre bassin minier. Nous, nous n'avons rien oublié de ce qui fait le ferment de notre territoire. Quand quelqu'un est dans la difficulté c'est tous ensemble que nous tentons de la surmonter et chacun, sur proposition de notre Président, dans ce plan sur 3 ans permettant d'amortir ce choc sans précédent, y prendra sa part.

Le défaut de parole qui n'est pas un apanage de Moscou ou Washington car il se propage jusque Béthune. Il n'impactera pas seulement 7 communes mais 36 mais ces 36 communes sortiront grandies de cette épreuve.

Pour autant, cette situation difficile ne doit pas entraver nos ambitions. Au contraire, elle doit renforcer notre volonté de poursuivre, avec détermination, le développement harmonieux et solidaire de notre territoire. Nous poursuivrons ainsi nos investissements structurants pour améliorer concrètement le quotidien de nos concitoyens, en renforçant la solidarité intercommunale et en assurant une cohésion sociale renouvelée.

Dès cette année 2025, notre action se traduira par des avancées notables, notamment la première phase vers la gratuité effective des transports publics grâce à une prise en charge des abonnements. En même temps, nous demanderons à Artois Mobilités de veiller particulièrement à renforcer le réseau de desserte pour répondre aux besoins de l'ensemble des habitants, y compris, voire surtout, ceux résidant en milieu rural, afin que nul ne reste isolé.

Notre volonté est également de poursuivre la réinvention de nos espaces urbains. Favoriser l'accueil de la biodiversité, améliorer les conditions de mobilité douce et promouvoir un cadre de vie plus agréable, plus vert et plus accessible, c'est autant de projets qui ne sont pas seulement une réponse aux enjeux écologiques majeurs, mais aussi une manière de renforcer l'attractivité et l'hospitalité de notre territoire.

L'hospitalité, justement, l'ouverture imminente de l'Académie de l'Hospitalité constituera une étape significative de notre stratégie de développement touristique. Cet établissement, unique en son genre, s'inscrit pleinement dans notre volonté de dynamiser le secteur économique local en valorisant les compétences et les savoir-faire régionaux. Il symbolise également notre engagement à offrir des perspectives professionnelles nouvelles à nos habitants.

Notre territoire continuera aussi à être une terre d'accueil pour les entreprises et artisans, tout en poursuivant activement la reconquête et la valorisation de nos friches industrielles. L'objectif est clair : anticiper dès aujourd'hui les ressources économiques et financières de demain, tout en privilégiant un développement territorial harmonieux.

De plus, nous intensifierons notre lutte contre l'habitat insalubre grâce à l'engagement croissant des maires volontaires dans le cadre du dispositif « Permis de louer ». Cette démarche volontariste montre une fois encore notre détermination collective à améliorer durablement les conditions de logement de nos concitoyens les plus fragiles. L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ont été une chance pour notre territoire, nous continuerons à faire fructifier ces acquis.

Nous renouvelons avec force notre engagement envers la solidarité. Notre projet est ambitieux parce qu'il se veut profondément inclusif. Les politiques publiques que nous menons visent à offrir à chacun la possibilité de s'insérer durablement sur le marché de l'emploi, de bénéficier d'un cadre de vie agréable et d'accéder à des équipements culturels, sportifs et sociaux de qualité.

Enfin, le nouveau Contrat de Ville conclu avec l'État en fin d'année dernière constitue une avancée majeure. Celle-ci a été rendue possible par votre engagement, maires et élus, engagement qui ne cesse de croître depuis plusieurs années, parce que, aussi, c'est une nécessité. Ce contrat de ville est le deuxième plus important des Hauts-de-France, après celui de la Métropole Européenne de Lille. Mais il doit résonner avec les autres défis du territoire.

Le Contrat Local de Santé, celui de Santé Mentale, doivent, à notre niveau, permettre de contribuer à lutter contre ce fléau qu'est l'état sanitaire de notre population. C'est Sylvain Robert qui avait donné l'impulsion initiale lorsqu'il a dit souhaiter s'attaquer aux problématiques de santé pour tous.

Aujourd'hui, nous pouvons accélérer concrètement la mise en œuvre des dispositifs sur nos territoires mais nous nous devons également de rappeler à l'Etat ses responsabilités et ses obligations.

Je suis convaincu, chers collègues, de l'efficacité de cette méthode intelligente, fondée sur l'écoute et la concertation. En travaillant avec les populations et les acteurs locaux, nous continuons à déployer efficacement les dispositifs essentiels. Ainsi, nous renforcerons durablement le vivre-ensemble et la cohésion territoriale sur l'ensemble des communes concernées.

Oui, chers collègues, nous avons décidé de maintenir notre cap, car notre projet est juste, ambitieux, solidaire et durable. Nous avons le devoir de poursuivre nos investissements mais nous devons aussi maîtriser rigoureusement nos dépenses afin de préserver, à long terme, notre capacité d'action.

Notre détermination reste intacte :

- Détermination à renforcer le développement économique et l'attractivité de notre agglomération,
- Détermination à placer l'emploi et l'insertion au cœur de notre action,

- Détermination à accélérer la transition écologique vers un modèle plus durable,
- Détermination à promouvoir une véritable cohésion sociale en luttant activement contre toutes formes d'inégalités et de discriminations,
- Détermination à garantir un cadre de vie amélioré à chaque habitant, sans laisser personne en marge de cette ambition collective.

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avec confiance et conviction que nous approuvons les orientations proposées, convaincus que notre projet, adapté aux défis actuels, demeure la meilleure réponse pour assurer un avenir serein et prospère à nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Alors formellement, on doit voter qu'il y a bien une présentation du ROB. Donc celles et ceux qui approuvent la présentation, donc le fait que la présentation a été faite, pas le texte, lèvent la main. Je prends des précautions pour être sûr que tout le monde l'approuve. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? C'est bon, tout le monde a bien été attentif.

Nous avons une motion qui a été présentée par les trois groupes qui vous a été remise et qui est rapportée par Bruno TRONI.

M. TRONI : Oui Président. Alors, je ne sais pas si on va refaire la lecture complète de la motion parce qu'elle reprend les différentes interventions des trois groupes politiques, que ce soit sur la situation nationale, sur le gouvernement actuel et toutes ces mauvaises mesures qui sont prises.

Vous avez la motion qui est présentée donc par le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain et les élus du Groupe Communiste et Républicain. Vous l'avez devant les yeux. C'est une motion qui a été élaborée entre les groupes politiques et validée par l'ensemble des élus des différents groupes.

Nous vous demandons, si vous voulez je peux vous la lire mais ça va prendre un certain temps et je pense qu'on a pris déjà assez de temps comme ça mais ça reprend quasiment tout ce qui a été dit et mis sur papier. Cette motion sera envoyée évidemment à qui de droit pour faire valoir nos demandes et nos revendications.

M. ROBERT : Merci. On la met au vote donc. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? Le texte est adopté. Merci beaucoup. On se retrouve le mois prochain. Bonne soirée.